

30 octobre 2025 - REMARQUES APRES CONSULTATION

A - RIVIER = Parcelles 1137 + 0375

* Je suis OK pour empêcher "construction"

* ces "jardins à protéger" sont néanmoins
en friche = quid dénommer

* On pourrait autoriser le "agrandissement
du bâti existant" mais interdire tout
nouveau bâti > 15-20 m² (cf point "C")

B - PLAN du COC = Parcelles "A11"

0029 0028 0030 1147 0989 0995

0973 T3A18 T1A15

* Je suis totalement opposé à toutes
nouvelles constructions - Le logement
existait et ses commerces ont été un échec

Touristique = plus de resto, vente ski, gîte d'été

* Est-il souhaitable de faire venir 2x
1 semaine / an des voitures, touristes, marchands?

* le "Projet touristique" (p332 du 26 PLU
Piece C) est inacceptable et à refuser

* ? Comment rendre cette "zone totalement
protégée" p. ex avec la zone humide

(Natura 2000) (Demi-cercle RIVIER - COC)

C - RENOVATIONS = Pour offrir de la location
à l'année de type social pour augmenter
le nombre de résidents (pex jeunes) et
améliorer les existants : rénover le bâti existant
quelles aides, quels projets collectifs?